

Réservation du Café des Enfants « Formule anniversaire »

Le mercredi et le samedi, le Café des Enfants vous propose d'accueillir dans ses locaux la fête d'anniversaire de votre enfant.

Trois formules vous sont proposées :

Formule avec atelier :

(8 enfants mini / 12 enfants maxi)

Adhérents : 15 € / enfant

Non adhérents : 16 € / enfant

1h00 d'atelier au choix

**Gâteau d'anniversaire maison +
boisson au choix - 3h00 MAXI**

Formule sans atelier :

Formule sans atelier :

(8 enfants mini / 12 enfants maxi)

Adhérents : 10 € / enfant

Non adhérents : 11 € / enfant

**Gâteau d'anniversaire maison +
boisson au choix – 2h00 MAXI**

Formule Repas d'anniversaire :

(8 enfants mini / 1 adulte mini)

Adhérents : 11,5 € / enfant + 12,5 € / adulte

Non adhérents : 13,5 € / enfant + 15,5 € / adulte

**Plat unique du jour + Gâteau d'anniversaire maison +
boisson au choix – 2h30 MAXI**

Le Café des Enfants vous ouvre ses portes et accueille, pendant 3 heures maximum selon les formules, la fête d'anniversaire que vous organisez. Durant tout ce temps, votre enfant et ses invités (de 0 à 12 ans) ont accès aux différents espaces de jeux et de lecture. Le Café servira, par ailleurs, un gâteau " fait maison " et ses bougies ainsi qu'une boisson au choix à chaque enfant participant ainsi qu'au(x) parent(s) encadrant(s) (dans la limite de 2 adultes).

Le Café reste cependant ouvert au public toute la journée, il n'est pas réservé exclusivement à la fête d'anniversaire.

Le groupe d'enfants reste sous l'entière responsabilité du (des) parent(s) encadrant(s), pendant toute la durée de la fête. Le personnel de l'association, bénévole et salarié, ne prend pas en charge l'animation de la fête (sauf, le cas échéant, pendant la durée de l'atelier).

La présence d'un parent encadrant par tranche de 6 enfants est donc obligatoire.

Les parents accompagnateurs et les enfants invités s'engagent à respecter la charte du Café des Enfants, pendant toute la durée de la fête, et, tout particulièrement, à participer à l'encadrement des enfants, à l'animation de la fête et à la logistique du Café (rangement, ménage).

Le parent organisateur réserve le Café pour un nombre pré-déterminé d'enfants, en fonction duquel est fixé le prix total de la prestation, dû intégralement au jour de la fête d'anniversaire. Le Café des Enfants ne procèdera à aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement d'enfants invités. Dans le cas contraire, si le nombre d'enfants est plus important que celui prévu (dans la limite de 12 enfants maximum), le Café des Enfants facturera le supplément correspondant.

En cas de réservation d'une formule Anniversaire ADHÉRENT : Le parent organisateur doit s'acquitter, au plus tard le jour de la réservation, du montant de l'adhésion annuelle pour lui-même et pour son enfant (celui dont c'est l'anniversaire), en plus d'un acompte de 50 % du prix total de la prestation.

Le jour de la fête, si le nombre d'adultes encadrant est insuffisant, si le nombre d'enfants est supérieur à 12 ou si les règles de fonctionnement et la charte du Café ne sont pas respectées, le Café des Enfants se réserve le droit de mettre un terme, de reporter ou d'annuler la fête d'anniversaire ainsi que l'atelier programmé, sans qu'aucune contre-partie, financière ou en nature, ne puisse être réclamée.

Je soussigné(e), M. Mme. Melle¹.....², réserve le Café des Enfants, aux conditions susmentionnées, afin d'y organiser la fête d'anniversaire de mon enfant.....², le mercredi / samedi¹, deh..... àh.....

Téléphone :

Gâteau choisi :

J'opte pour la formule avec atelier – durée 3h00 maximum – 8 enfants mini

L'atelier choisi pour l'occasion est :

Le groupe se composera de enfants de 0 à 12 ans.

Les parents encadrants seront au nombre de.....

Adhésion N° :

Prix : enfants x € = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) =x 50 % = € (cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement de la part de l'adhérent).

J'opte pour la formule sans atelier – durée 2h00 maximum – 8 enfants mini

Le groupe se composera de enfants de 0 à 12 ans..

Les parents encadrant seront au nombre de.....

Adhésion N° :

Prix : enfants x € = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) =x 50 % = € (cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement de la part de l'adhérent).

J'opte pour la formule Repas d'anniversaire – durée 2h30 maximum – 8 enfants mini

Le groupe se composera de enfants de 0 à 12 ans..

Les parents encadrant seront au nombre de.....

Adhésion N° :

Prix : enfants x € = €

Prix : adultes x € = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) =x 50 % = € (cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement de la part de l'adhérent).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation, des règles de fonctionnement et de la charte du Café des Enfants et m'engage à les (faire) respecter pendant toute la durée de la fête d'anniversaire que j'organise dans ses locaux.

Fait à....., le

Pour l'association La Soupape
Tampon et nom et signature du salarié

Signature de l'adhérent,
précédée de la mention « lu approuvé » :

1 Rayer la mention inutile.

2 NOM et Prénom